



VINDUPAYSDEHERVE

Rapport d'activité 2023

L'année 2023 a été une belle année pour la coopérative et tous les vignerons wallons. Les vendanges ont eu lieu un peu plus tard qu'en 2022 mais le mois de septembre fut très ensoleillé.

Ce fut une année record pour nous : vendanges après vendanges, nous avons dépassé nos estimations et, afin de pouvoir recevoir notre production, nous avons dû rapidement acheter 2 cuves supplémentaires de 3.000 litres.

En comparaison avec les 15.000 litres récoltés en 2022, nous avons eu 25.000 litres dans nos cuves en 2023. Nous avons prévu cette augmentation et acquis 4 cuves supplémentaires de 3.000 litres. Mais, en cours de vendanges, il nous a fallu en commander encore 2 de plus !

Nos vins sont appréciés : nous étions tellement fiers d'avoir un de nos vins (2021) dans un restaurant étoilé. Pour la cuvée 2022, nous avons plusieurs restaurants étoilés (2 restaurants avec 2 étoiles !). Ils sont tous différents, chacun avec leur caractère.

Etant donné leur succès, nous avons continué avec des mono-cépages :

- Les Rémouleurs 100% Solaris
- Les Affineuses 100 % Johanniter

Et deux nouveaux vins :

- Les Lavandières 100% Muscaris
- Les Charrons 100% Johanniter (avec un élevage en barrique de chêne belge).

Mais nous vous préparons également un assemblage pour lequel nous avons aussi de grands espoirs !

Nous avons écoulé notre première production (en 2021) de « PARALLELE 50 ». Ce fut également un produit apprécié. Pas par tout le monde mais il avait trouvé des amateurs. Peut-être allons-nous en produire à nouveau ? Toujours est-il que nos cuves sont remplies de jus de raisin et qu'il n'y a pas de place pour l'instant pour du jus de pomme !

Afin de pouvoir effectuer la prise de mousse et l'élevage de nos vins effervescents, nous avons installé un container bleu, que vous avez sans doute remarqué, en plein milieu du chai. Ce container est climatisé : pendant le premier mois, il est à 20°C (pour la prise de mousse) et les 11 mois suivants, le container est gardé à une température stable de 12°C.

Nous sommes particulièrement satisfaits des filets (bleus ou blancs) que nous mettons sur les vignes afin de les protéger des oiseaux.

Vous avez également vu apparaître une « gyro-palette », un système de remuage automatisé qui (en une semaine de temps) fait descendre la lie dans le goulot de la bouteille afin de préparer le dégorgement. « Les Cabaretiers » et « Les Carnavaliers » 2022 sont presque prêts.

Benoit Valembert qui avait travaillé avec nous sous un contrat IFAPME, a accepté de nous rejoindre en avril 2023 avec un contrat à durée déterminée. Ce contrat à durée déterminée est devenu à partir du 1^{er} novembre 2023 un contrat à durée indéterminée.

Pendant tout le premier semestre 2023, nous avons également accueilli Oleg Kyrylov sous un contrat Article 60 avec le CPAS de Plombières.

Nous avons installé des enrouleurs de câble électrique, de quoi vous asseoir, sur le haut de la parcelle de Teberg. Vous pouvez profiter à cet endroit d'une vue fantastique, d'un silence garanti : c'est pour nous « le mont le plus zen » de Montzen.

Le permis d'urbanisme (qui nous avait été octroyé en 2019) pour la construction du chai a été annulé en 2023. Un nouveau permis de régularisation a été déposé à la Commune de Plombières.

Les futurs terrains où seront plantés nos prochaines vignes, sont identifiés : ce sont 2 terrains au-dessus du village de La Clouse (à gauche du cimetière américain lorsqu'on regarde vers Battice). Un bail emphytéotique de 27 ans a été signé avec leurs propriétaires.

Avec la convocation pour cette Assemblée Générale et ce rapport d'activité, vous avez également accès aux comptes 2023 (sous la forme Banque Nationale Belge). Le tableau suivant reprend seulement un résumé du compte de résultat sur 3 ans.

Même si nous affichons encore une perte en 2023, nos chiffres s'améliorent et continueront à s'améliorer en 2024. Pourquoi ? Parce que nous avons de nombreuses bouteilles à vendre et notre chiffre d'affaires va donc encore augmenter. Nous allons jusqu'à espérer approcher de la rentabilité en 2024 ou, au minimum, avoir une perte inférieure à 60.000 € ; cela nous permettrait pour la première fois d'avoir un cash-flow positif.

Avoir un cash-flow positif pourrait être tellement encourageant pour tout le monde. Ce sera alors uniquement le niveau de la charge d'amortissements qui nous mettrait en perte.

RESULTATS	12/2023		12/2022		12/2021
Chiffre d'affaires	196.429	+73%	113.337	+95%	58.094
Approv. & marchandises, sous-traitance	43.359	-20%	54.338	+122%	24.509
Marge brute d'exploitation (EUR)	153.070	+159%	58.999	+76%	33.585
Marge brute d'exploitation (%)	77,93%	+50%	52,06%	-10%	57,81%
Services et biens divers (hors rémun. admin	58.026	+10%	52.530	+8%	48.833
Rémun. & attrib. administrateurs	0		0		0
Rémun. salariés	138.159	+48%	93.285	+4%	89.835
Amortissements, RV et provisions	68.487	+0%	68.204	+6%	64.133
Autres charges d'exploitation	5.865	-10%	6.519	+31%	4.980
Autres produits d'exploitation (hors ATN adr	20.511	-5%	21.531	-25%	28.530
Résultat d'exploitation	-96.956	-31%	-140.007	-4%	-145.665
Produits financiers	1.848	+1%	1.832	-39%	3.007
Charges financières	21.370	+4%	20.468	+12%	18.214
Résultat courant avant impôts	-116.477	-27%	-158.644	-1%	-160.872
Produits exceptionnels	0		0		0
Charges exceptionnelles	0		0		0
Résultat de l'exercice avant impôts	-116.477	-27%	-158.644	-1%	-160.872
Prélèvements sur les impôts différés	0		0		0
Transfert aux impôts différés	0		0		0
Impôts sur le résultat	292	+96%	149	-24%	196
Résultat de l'exercice	-116.770	-26%	-158.793	-1%	-161.068
Prélèvements sur les réserves immunisées	0		0		0
Transfert aux réserves immunisées	0		0		0
Résultat de l'exercice à affecter	-116.770	-26%	-158.793	-1%	-161.068

A Teberg, nous sommes heureux d'être « chez nous », dans nos murs. La grosse amélioration de 2023 est le placement de 34 panneaux photovoltaïques de 410 Wc sur le toit. Nous remercions BOCAGEN (une autre coopérative locale) pour son financement de cette installation sur 15 ans. Notre fournisseur d'électricité est le même depuis la construction du chai : COCITER. Pour ceux qui ne connaissent pas encore ce fournisseur d'énergie (verte et locale), cliquez immédiatement sur ce lien : www.cociter.be

Ceci avait déjà été écrit dans le rapport de l'année passée : en attendant de pouvoir acquérir une étiqueteuse, nous continuerons à faire appel aux coopérateurs pour venir mettre les étiquettes. Nous sommes également heureux d'accueillir les résidents de l'ASBL « Les Passereaux », à Battice, qui est un centre de jour et résidentiel pour personnes adultes avec déficience mentale mais tout à fait capables de nous aider pour cette tâche. Cela nous permet d'ailleurs de jouer notre rôle d'inclusion dans notre société.



Les Passereaux

1 septembre · 🌐

...

Nouvelle expérience pour nos bénéficiaires qui ont reçu l'opportunité, grâce à Mr Schoonbroodt et son acolyte du jour, de découvrir l'étiquetage des bouteilles du [Vin du Pays de Herve](#) 🗨️🤩!

Nous tenons à vous remercier pour votre accueil chaleureux et vos diverses explications tout au long de cette après-midi.

Pour les plus désireux, une petite dégustation en fin de journée 🥂!

En espérant vous revoir prochainement ! ➡️

Les Passereaux 🍀



En tant de Domaine Viticole étiqueté Bio, Vin du Pays de Herve veut se positionner comme leader d'une viticulture tournée vers l'avenir. La qualité de nos parcelles doit non seulement faire vivre les hommes, mais aussi offrir un habitat diversifié aux petits animaux, aux insectes auxiliaires et aux oiseaux, tous nos meilleurs alliés.

Qu'est-ce que l'Agroforesterie ?

C'est associer une production agricole à des plantations sylvoles. Autrement dit, c'est faire pousser des arbres, sous forme de bosquets, haies, inter-rangs, en combinaison avec la culture de la vigne pour combattre l'érosion, réguler l'humidité des sols, recycler les éléments nutritifs tout en réduisant les intrants et l'impact de la culture sur l'environnement. Ce projet a été initié en 2023 avec le soutien de Natagriwal et a été rejoint avec enthousiasme par Sylva Nova, un spécialiste dans le domaine de la viti-foresterie.

Enfin, nous en profitons ici pour remercier tous les coopérateurs impliqués dans les différents Groupes de Travail et qui viennent nous aider bénévolement (à la vigne, à l'étiquetage, au marketing, sur les salons et lors d'événements). Grâce à l'aide de plusieurs coopérateurs, nous avons implémenté le logiciel ODOO pour la facturation, le suivi des stocks et des paiements.

4

Vin du Pays de Herve - Société Coopérative Entreprise Sociale agréée (SCES agréée)

Siège social : 11, Sur le Try, 4650 HERVE

Siège d'exploitation : 50, rue de Teberg, 4850 MONTZEN

RPM Liège - TVA BE 0680.954.153

www.vindupaysdeherve.be

Notre coopérateur en charge du contrôle, Mathieu, poursuit son travail de surveillance. Cette année, il a été aidé par Jean-Michel et nous les remercions.

Événements principaux survenus après la clôture du 31 décembre

La procédure de la sonnette d'alarme a été enclenchée non pas parce que l'actif net était devenu négatif mais parce qu'il existait un risque de ne pas pouvoir honorer les engagements financiers pour les 12 prochains mois. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2024 a voté (à 90%) pour le continuité de la coopérative. Nous sollicitons actuellement les coopérateurs existants à prendre une (ou plusieurs) part(s) supplémentaire(s) et nous continuons aussi à rechercher de nouveaux coopérateurs.

Un administrateur a démissionné. Un appel à candidatures pour devenir administrateur ou coopérateur en charge de la surveillance a été lancé.



Un période de gel est intervenue les 22 et 23 avril. Celle-ci a impacté tous les vigneron (et fruiticulteurs en général) belges et même au-delà de nos frontières. En ce qui nous concerne, nous avons des dégâts variables sur les différentes parcelles. Ceux-ci sont difficiles à évaluer pour l'instant : nous pouvons vous confirmer qu'il y aura bien du raisin et que nous organiserons plusieurs jours de vendanges en 2024.

Maintien des règles comptables de continuité (référence à l'article 3:48 §2 6°) :

Même si le compte de résultats affiche une perte depuis la création de la coopérative, et c'est logique dans ce type de projet, le Conseil d'Administration reste confiant quant à l'avenir de cette aventure. L'assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2024 a confirmé (à 90%) la poursuite des activités. Pour créer un domaine viticole, les investissements initiaux sont importants et étaient repris dans le plan financier. Grâce à l'augmentation escomptée du volume de raisins à récolter chaque année, le nombre de bouteilles augmentera et nous amènera dans quelques années à la rentabilité recherchée.

RAPPORT SPECIAL RELATIF L'EXERCICE 2023		
Nom de la société coopérative agréée :	Vin du Pays de Herve	
Numéro d'entreprise :	0680954153	
Description	Fondement juridique	
1. Décrivez les mouvements des associés		
En particulier, l'adhésion et l'exclusion d'associés (en ce compris les éventuels refus d'adhésion de candidats-coopérateurs)	Art. 1, § 1 ^{er} , 1 ^o de l'arrêté royal	<p><i>Au cours de l'exercice 2023, 44 nouveaux associés ont adhéré à la société.</i></p> <p><i>Deux actionnaires ordinaires de classe A ont demandé leur remboursement.</i></p> <p><i>Aucun candidat-coopérateur n'a été refusé ou exclu.</i></p> <p>(Article 5.9 et 9.16 des statuts)</p>
2. Décrivez l'avantage économique pour les associés		
Dans le cas de l'attribution de ristournes, la société mentionne le montant des ristournes attribuées au cours de l'exercice.	Art. 1, § 1 ^{er} , 6 ^o et 1, § 5 de l'arrêté royal	<i>La société ristourne 12% des achats effectués à la coopérative.</i>
Si aucune ristourne n'est attribuée, la société mentionne de quelle manière l'associé a bénéficié le cas échéant d'un avantage économique.		

3. Décrivez l'avantage social pour les associés		
Si les associés ne bénéficient pas d'un avantage économique, décrivez alors en ce cas l'avantage social qui est procuré aux associés.	Art. 1, § 1 ^{er} , 6 ^o de l'arrêté royal	<i>En plus de l'avantage économique mentionné ci-dessus, la société accorde également à tous les associés l'avantage social suivant : la participation à de nombreux événements, formations, dégustations,...</i>
4. Décrivez la politique concernant l'administration de la société		
De quelle manière les administrateurs sont-ils nommés ? Y a-t-il des administrateurs statutaires ?	Art. 1 ^{er} , § 1 ^{er} , 4 ^o de l'arrêté royal	<i>L'assemblée générale nomme à la majorité simple les administrateurs pour une période de 4 ans. Il n'y a pas d'administrateur statutaire.</i> (Article 13 des statuts)
Le cas échéant, de quelle manière les administrateurs et les associés chargés du contrôle sont-ils rémunérés ?	Art. 1, § 1 ^{er} , 7 ^o et 1, § 6 de l'arrêté royal	<i>Le mandat des membres du conseil d'administration est gratuit. Idem pour les associés chargés du contrôle.</i> (Article 14 des statuts)
5. Décrivez la prise de décision lors de la dernière assemblée générale		
Combien d'associés étaient présents ? Des procurations ont-elles été données ? Quel est le système de vote prévu dans les statuts ? Quel était le comportement de vote (abstentions, etc.) lors de la dernière assemblée générale ?	Art. 1, § 1 ^{er} , 3 ^o , 1 ^{er} , § 3 et 1, § 4 de l'arrêté royal	<i>Lors de l'assemblée générale du 17 juin 2023, 52 associés étaient présents. 18 associés ont donné une procuration à un autre associé. Le droit de vote a été exercé avec le système « un part / une voix ».</i> (Article 20 des statuts)
6. Décrivez la politique de répartition des bénéfices sur l'exercice		
En particulier le taux et le versement de dividendes (moins de 6%)	Art. 1, § 1 ^{er} , 5 ^o de l'arrêté royal	<i>La société a décidé, pour l'exercice 2023, de ne pas verser de dividendes aux associés mais d'enregistrer le résultat dans les réserves indisponibles.</i>

7. Décrivez les initiatives prises dans le cadre de l'information et de la formation des associés et de l'information du grand public		
A combien se sont élevées les ressources qui ont été consacrées par la société dans ce cadre ?	Art. 1, § 1 ^{er} , 8 ^o de l'arrêté royal	<i>Pour la communication avec les associés et les parties prenantes, la société envoie essentiellement des mails leur proposant différents événements (travaux à la vigne ou au chai, salons du vin, ...). Nous remercions les nombreux coopérateurs qui viennent nous aider ponctuellement ou régulièrement, que ce soit à la vigne, aux vendanges, lors d'événements, pour mettre en bouteilles ou pour mettre les étiquettes</i>
Quels étaient les objectifs, quel était le groupe cible, quels moyens ont été utilisés ?		<i>L'objectif principal est de créer un domaine viticole, une agriculture BIO et une communauté fière de ces réalisations.</i>
Quels étaient les résultats ?		<i>En 2023, nous avons récolté une quarante de tonnes de raisins et pressé environ 25.000 litres de jus de raisin. Les vins que nous avons produits précédemment sont presque tous vendus. Nous pensons que les coopérateurs sont contents des résultats déjà engrangés.</i>
Fait à Herve, le 25 mai 2024		
 Frédéric Breulhez Président du Conseil d'Administration	 Michel Schoonbroodt Directeur	